



SÉANCE
ORDINAIRE
18 JANVIER
2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance ordinaire du 18 janvier 2021 tenue à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
 - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 6.2 État des comptes
 - 6.3 Rapport financier sommaire au 31 décembre 2020
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Affectation de poste – Employée numéro 13-0012
 - 8.2 COVID-19 – Extension de la suspension des locations et remboursement des locations des centres communautaires 2021
 - 8.3 Facture à payer pour la réfection de l'émissaire Saint-Dominique – Émile Foucault Excavation inc.
 - 8.4 Facture supplémentaire à payer pour la surveillance des travaux de l'émissaire Saint-Dominique – Équipe Laurence
 - 8.5 Mandat pour l'accompagnement technique visant la gestion et l'amélioration des débordements
 - 8.6 Autorisation de signature du calendrier de conservation
 - 8.7 Assurance responsabilité et adhésion – ADMQ 2021
 - 8.8 Bail de location de la salle du 220, rue Bonsecours – Marathon Canadien de Ski
 - 8.9 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 1
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Décembre 2020
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel et annuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.3 Demande d'autorisation pour la propriété sise au 548-552, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361911, afin d'installer une nouvelle enseigne sur le mur extérieur avant du bâtiment principal, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01
11. **Développement économique**
 - 11.1 Acte de vente - Offre de Corporation A25 pour le développement du Parc industriel
 - 11.2 Appel de proposition pour le développement domiciliaire de la rue des Mille-Fleurs
12. **Loisirs, santé et bien-être**

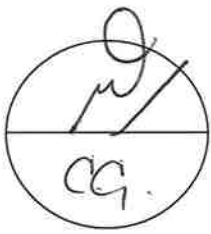
Aucun item



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

**SÉANCE
ORDINAIRE
18 JANVIER
2021**

- 13. Transport et voirie**
 - 13.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
- 14. Culture et patrimoine**
 - Aucun item
- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
 - Aucun item
- 16. Nouveaux items**
 - 16.1 Exposition Recycl'Art – Été 2021
- 17. Certificat de crédit**
- 18. Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
18 JANVIER
2021

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **18 janvier 2021 à 19 h 30**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand	Ginette Juteau	Dean Johnstone
John Huneault	Jean-Christophe Chartrand-Gauthier	Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-001

Séance ordinaire du 18 janvier 2021 tenue à huis clos

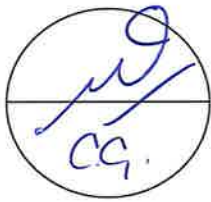
CONSIDÉRANT que tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, se retrouvent présentement en alerte maximale (zone rouge);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-002

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-003

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-004

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE les prélèvements automatiques numéros 321 à 340 au montant de 34 459,22 \$, les dépôts directs numéros 79 à 91 au montant de 63 407,82 \$ et les chèques numéros 6076 à 6134 au montant de 100 917,77 \$ du mois de décembre 2020 totalisant un montant de 198 784,81 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6.3

Rapport financier sommaire au 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 décembre 2020.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de décembre 2020 est déposée aux élus.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-005

Affectation de poste – Employée numéro 13-0012

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu et les recommandations des membres du comité GFRH.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil accepte la recommandation du comité GFRH à l'effet que l'employée numéro 13-0012 soit affectée au poste d'adjointe administrative tout en conservant les tâches actuelles du poste d'agente de bureau-réceptionniste, et ce, de façon permanente.

QUE les conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017 - décembre 2021.

QUE l'échelle salariale soit celle prévue à la classe 6 échelon 3 au lieu de classe 3 échelon 4.

ATTENDU qu'une lettre d'entente entre le syndicat et la Municipalité soit rédigée et que les annexes A et B de la convention collective soient mises à jour.

QUE cette résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-006

COVID-19 – Extension de la suspension des locations et remboursement des locations des centres communautaires 2021

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-195 qui a suspendu la location des centres communautaires jusqu'au 31 janvier 2021 ainsi qu'autorisé le remboursement des sommes déboursées au locataire durant cette période;

CONSIDÉRANT que les contrats de location des salles prévoient qu'en cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué;

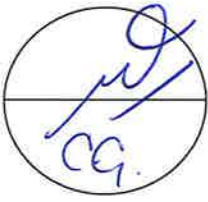
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire ralentir la contagion et protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise l'adjointe administrative à annuler et à offrir le remboursement pour les locations des salles communautaires Chalet en bois rond et 220, rue Bonsecours sur les réservations 2021, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-007

Facture à payer pour la réfection de l'émissaire Saint-Dominique – Émile Foucault Excavation inc.

CONSIDÉRANT que les travaux de l'émissaire Saint-Dominique sont terminés;

CONSIDÉRANT la correspondance de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence inc. en date du 16 décembre 2020 concernant la recommandation de paiement ainsi que le décompte no. 1 au montant de 500 255,13 \$, incluant les taxes et une retenue de 5 %, pour les travaux effectués par Émile Foucault Excavation inc, facture numéro 21800.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement complet de la facture numéro 21800 pour la réfection de l'émissaire Saint-Dominique.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-008

Facture supplémentaire à payer pour la surveillance des travaux de l'émissaire Saint-Dominique – Équipe Laurence

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-264 concernant le mandat pour la réalisation de plans et devis / Réfection du ponceau Saint-Dominique / Intersection rue Notre-Dame et rue Saint-Dominique qui a établi un tarif horaire pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux de l'émissaire Saint-Dominique sont terminés et que l'Équipe Laurence était présent pour effectuer la surveillance du chantier et qu'il a été nécessaire d'effectuer de la surveillance supplémentaire puisque le projet a été plus long que prévu en raison des intempéries;

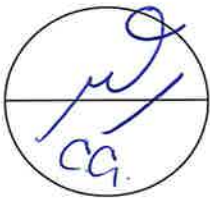
CONSIDÉRANT la facture numéro 20-16337 en date du 31 décembre 2020 au montant de 23 496,58 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement complet de la facture numéro 20-16337 pour la surveillance des travaux de l'émissaire Saint-Dominique.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-009

Mandat pour l'accompagnement technique visant la gestion et l'amélioration des débordements

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello souhaite faciliter et accélérer le processus d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour le projet de développement du promoteur Boulet Construction et tout autre développement pouvant avoir lieu sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que tout projet était non autorisé en raison des surverses sur le réseau d'égout et que cette réalité devrait être résolue suite aux travaux de l'émissaire Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT qu'un argumentaire doit être présenté au ministère sur la base des données des dernières années (2018-2019-2020) et des données depuis les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Équipe Laurence inc. en date du 14 janvier 2021 afin d'analyser les données, produire un rapport et coordonner la Municipalité et le ministère.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil accepte l'offre de la firme Équipe Laurence inc. comme si elle était ici au long reproduite pour un montant de 4 500 \$, taxes en sus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-010

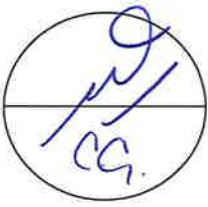
Autorisation de signature du calendrier de conservation

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèques et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello est un organisme public visé par cette loi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

QUE la résolution numéro 2018-04-087 soit abrogée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-011

Assurance responsabilité et adhésion – ADMQ 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le paiement de 959,13 \$, taxes incluses, pour l'assurance responsabilité ainsi que l'adhésion de Madame Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-012

Bail de location de la salle du 220, rue Bonsecours – Marathon Canadien de Ski

CONSIDÉRANT la demande du Marathon Canadien de Ski d'établir son domicile à Montebello;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire promouvoir les activités des organismes de son territoire ainsi que les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le Marathon Canadien de Ski prend place à Montebello depuis au moins les 50 dernières années et apporte des retombées économiques importantes pour la Municipalité et pour la région;

CONSIDÉRANT la nécessité de consigner par écrit les modalités de cette location.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil mandate le maire et la directrice générale à signer le bail de location selon les termes prévus à l'entente et discutés entre les parties.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-013

TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 1

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

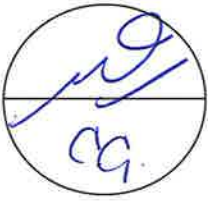
QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Décembre 2020

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de décembre 2020.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel et annuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de décembre 2020. Elle dépose également un rapport annuel d'émission de permis pour l'année 2020.

10.2

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose le procès-verbal de l'assemblée électronique du Comité consultatif d'urbanisme tenue du 11 décembre au 18 décembre 2020.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-014

Demande d'autorisation pour la propriété sise au 548-552, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361911, afin d'installer une nouvelle enseigne sur le mur extérieur avant du bâtiment principal, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la propriété sise au 548-552, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361911, afin d'installer une nouvelle enseigne sur le mur extérieur avant du bâtiment principal, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située dans la zone commerciale 3-C du *règlement de zonage numéro Z-17-01*;

CONSIDÉRANT que ladite propriété a une cour avant donnant sur la rue Notre-Dame (route 148);

CONSIDÉRANT que ladite propriété est un terrain comportant un intérêt patrimonial identifié à la section 1.35 du Plan d'urbanisme 2017;

CONSIDÉRANT que le *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01* s'applique pour une enseigne;

CONSIDÉRANT les images soumises avec la demande;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que l'aire de l'enseigne est de 1856 pouces carrés;

CONSIDÉRANT que le matériau projeté de l'enseigne est de l'alupanel;

CONSIDÉRANT que le projet s'harmonise au milieu bâti;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20201218-01 de l'assemblée électronique du Comité consultatif d'urbanisme tenue du 11 décembre au 18 décembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte la demande d'autorisation pour la propriété sise au 548-552, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361911, afin d'installer une nouvelle enseigne sur le mur extérieur avant du bâtiment principal, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01.

QUE le conseil mandate l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-015

Acte de vente - Offre de Corporation A25 pour le développement du Parc industriel

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de procéder au développement du Parc industriel;

CONSIDÉRANT l'offre de Corporation A25 de piloter ce projet et d'acquérir une parcelle des terrains appartenant à la Municipalité de Montebello à cette fin;

CONSIDÉRANT que ce projet sera créateur d'emplois, augmentera la richesse foncière et que l'acte de vente en résultant reflétera les volontés du conseil notamment en ce qui à trait des nuisances de la part des industries.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte de convenir de la vente de terrains à vocation industrielle à Corporation A25 pour le développement du Parc industriel, sous réserve de certaines modalités et conditions à être déterminées dans l'acte de vente, dont la vente des terrains au prix de l'évaluation municipale et l'obligation de développer les terrains cédés au cours des quatre années suivant la vente, sous peine de résolution de la vente.

QUE ce conseil autorise le maire, Martin Deschênes, et la directrice générale, Me Chloé Gagnon, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Montebello.

RÉSOLUTION
2021-01-015
abrogée le
17 mai 2021
par la
RÉSOLUTION
2021-05-119



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QU'une entente, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, intervienne entre les parties pour compenser l'installation des infrastructures nécessaires par Corporation A25 pour le démarchage du Parc industriel.

QUE le comité de développement économique a un droit de regard sur les industries voulant s'implanter dans le Parc industriel.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Madame la conseillère Ginette Juteau s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-016

Appel de proposition pour le développement domiciliaire de la rue des Mille-Fleurs

CONSIDÉRANT les volontés du conseil municipal de développer le secteur résidentiel de la rue des Mille-Fleurs;

CONSIDÉRANT les multiples demandes reçues à ce jour de la part de différents entrepreneurs pour développer ce secteur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil municipal demande un appel de proposition pour le développement domiciliaire de la rue des Mille-Fleurs afin de procéder à son développement et de trouver le projet optimal selon les volontés du conseil.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

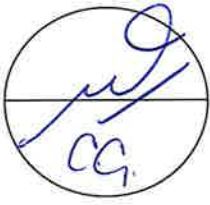
Aucun item

13. Transport et voirie

13.1

Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Alain St-Germain, directeur des travaux municipaux, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de décembre 2020.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-017

Exposition Recycl'Art – Été 2021

CONSIDÉRANT l'offre du Centre d'art contemporain de l'Outaouais afin que soit tenue une exposition de Recycl'Art au cours de l'été 2021 à Montebello;

CONSIDÉRANT que cette activité offrirait une belle visibilité à la Municipalité et qu'elle serait appréciée de tous.

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été octroyé par le CACO pour réaliser des expositions dans cinq municipalités de l'Outaouais au cours de l'été 2021 et que Montebello en fait partie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE la Municipalité de Montebello autorise la tenue de l'exposition Recycl'Art au cours de l'été 2021 et qu'une contribution de 1 500 \$ soit faite afin de soutenir cette activité.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour 5
Contre 1

Monsieur le conseiller Ronald Giroux enregistre sa dissidence.

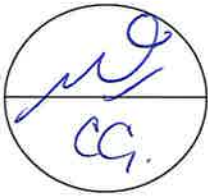
Adoptée à la majorité.

17.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.


Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-01-018

Levée de la séance à 20 h 34

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 19 janvier 2021.

Martin Deschênes
Maire

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière